

# livre bleu

l'eau, la vie,  
le développement  
humain



# Burkina faso



# Etat des lieux

## Le cadre politique du secteur de l'eau et de l'assainissement

Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso est placé sous la responsabilité de deux entités, toutes deux sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques depuis juin 2002.

En milieu urbain (dans les 36 plus grandes villes du pays), c'est l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), une entreprise publique également en charge de l'assainissement, qui joue ce rôle. L'ONEA est considérée comme une des entreprises les plus performantes de la sous-région, et a donc échappé à la vague de privatisations des années 1990. Le seul partenariat public-privé est un contrat de gestion commerciale exécuté par le groupement Veolia-Mazars, qui a permis à l'ONEA de renforcer ce qui était un de ses points faibles.

En milieu rural, c'est la Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable (DGAEP) qui met en œuvre la politique du gouvernement et coordonne le secteur. Cette direction est en charge des petites villes et des zones rurales. Dans chacune des 45 provinces, on trouve une antenne de la DGAEP. Ces antennes connaissent des difficultés de fonctionnement dues à des ressources humaines et financières limitées, sauf lorsqu'elles bénéficient des moyens d'un projet financé par l'aide internationale. Que ce soit dans les petites villes ou en milieu rural, les associations et groupements d'usagers jouent un rôle capital, assurant dans la plupart des cas la gestion du service de l'eau : principalement des pompes manuelles, et des petits réseaux d'adduction d'eau en nombre plus limité. Enfin, les ONG nationales et internationales jouent un rôle important en milieu rural, où elles ont réalisé des milliers de points d'eau et fourni un appui aux comités de gestion.

La décentralisation joue en théorie un rôle central dans la nouvelle organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement, puisque d'après les textes de 1998 (dits « Textes d'Orientation de la Décentralisation » ou TOD), les communes sont les nouveaux maîtres d'ouvrage compétents pour l'eau et l'assainissement au niveau local, mais le dispositif technique et juridique de transfert de cette maîtrise d'ouvrage par l'Etat tarde à se mettre en place. Aujourd'hui, près de 7 ans après les TOD, la situation n'est pas complètement satisfaisante, puisque seules 45 communes (urbaines) sont créées dans les chefs-lieux de province, et que les quelque 300 communes

## Le Burkina Faso et ses habitants

D'après le bilan des ressources en eau effectué en 2001 à l'occasion de la préparation du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), le Burkina Faso serait globalement aujourd'hui en situation de pénurie, avec une quantité d'eau mobilisable de 850 m<sup>3</sup> par an et par habitant\*. La principale raison de ce déficit est une pluviométrie trop limitée. L'hydrogéologie du Burkina Faso ne permet pas non plus de mobiliser facilement les ressources en eau souterraine, puisque la moitié du pays est situé en zone de socle.

Le Burkina Faso reste un pays en grande partie rural, qui compte en 2004 environ 12,3 millions d'habitants (extrapolation du dernier recensement organisé en 1996). Bien qu'en train de ralentir, le taux de croissance démographique national reste élevé - environ 2,4 %. La majorité des urbains se concentrent à Ouagadougou (950 000 habitants) et Bobo Dioulasso. L'urbanisation devrait progresser rapidement dans les années à venir - les villes de plus de 10 000 habitants devraient passer de moins d'une centaine en 2005 à plus de 250 en 2015.

\* Le seuil de pénurie a été identifié par les Nations Unies à 1 000 m<sup>3</sup> mobilisables par an et par habitant.



Véronique Verdell

rurales ne sont pas encore en place. La décentralisation semble en panne au Burkina Faso, pour des raisons qui dépassent d'ailleurs le strict cadre du secteur de l'eau et de l'assainissement.

D'autre part, en février 2001, le Burkina Faso s'est doté d'un cadre institutionnel très ambitieux en matière de gestion des ressources en eau, qui s'est concrétisé sous la forme du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). Ce plan d'action, officiellement approuvé par le gouvernement en 2003, repose sur le principe d'une gestion intégrée des ressources et prévoit la mise en place d'une agence de bassin et de comités de gestion de l'eau au niveau local. C'est un dispositif relativement complexe qui ne se traduit pas sur le terrain et dont les liens avec la stratégie d'approvisionnement en eau potable ne sont pas suffisamment avérés.

En cohérence avec la stratégie sectorielle définie en 1998, le Burkina Faso a défini en 1999 une réforme de la gestion des forages et mini-AEP (mini-adduction d'eau potable) en milieu rural et semi-urbain (c'est-à-dire en dehors du périmètre de l'ONEA). Cette réforme vise à compenser les difficultés rencontrées par les associations d'usagers (et prochainement les communes rurales), qui n'ont pas toujours les compétences techniques et le dynamisme commercial pour gérer le service de l'eau, notamment lorsqu'il s'agit d'un petit réseau AEP délégué à un opérateur privé. La réforme se propose donc d'encourager la délégation aux opérateurs privés locaux, qu'il s'agisse de la maintenance ou de l'exploitation du service de l'eau. Un projet d'investissement (sur financement de l'AFD) teste actuellement en vraie grandeur les principes de la réforme à l'échelle de 13 provinces.

En matière de régulation, il n'existe pas de régulateur national (pas même sur le périmètre de l'ONEA), cette situation étant justifiée par le fait qu'il n'existe pratiquement pas d'opérateurs privés. Il n'existe pas non plus de régulation formelle pour le milieu rural et les petites villes, pas même sous la forme d'une structure chargée de l'audit des gestionnaires - ce qui constitue un handicap certain. La Fédération des AUE<sup>2</sup> de la région de Bobo Dioulasso (FAUEREB) constitue une expérience intéressante et l'embryon d'une forme de régulation adaptée aux petites villes.

La part la plus active de la société civile est constituée par les AUE et par quelques associations de consommateurs en milieu urbain. Faiblement représentée sur le plan institutionnel, cette société civile a néanmoins développé des initiatives très intéressantes, telles que la FAUEREB, citée ci-dessus, qui mutualise de nombreux services pour le bénéfice des AUE de la région de Bobo Dioulasso.

Le secteur privé est peu développé au Burkina Faso, et beaucoup d'opérateurs de l'eau et de l'assainissement ont une activité plus ou moins informelle liée à la livraison d'eau ou à l'évacuation des boues de vidange (c'est le cas des innombrables charretiers et livreurs d'eau qui desservent une bonne part des habitants de Ouagadougou). Malgré le nombre et la densité de pompes manuelles (la plus forte d'Afrique de l'Ouest), la filière de maintenance de ces pompes fonctionne mal, parce que le marché est trop étroit, et que les opérateurs manquent de professionnalisme et de reconnaissance institutionnelle. Quelques opérateurs commencent timidement à se positionner sur le créneau de la gestion du service de l'eau, et cette tendance devrait augmenter dans le cadre de la réforme décrite ci-dessus. ►

<sup>2</sup> AUE : Associations d'Usagers de l'Eau

	1990			2004			Objectifs 2015			à combler		
	population en millions	desserte		population en millions	desserte		population en millions	desserte		population en millions	investissements	
		en millions	en %		en millions	en %		en millions	en %		par an	M\$
Rural	7,8	3,9	50%	9,8	5,9	60%	12,2	9,7	80%	3,9	27,4	301,6
Urbain	1,2	0,9	74%	2,6	1,7	65%	4,4	3,7	83%	2,0	18,8	207,2
<b>Total</b>	<b>9,1</b>	<b>4,8</b>	<b>53%</b>	<b>12,3</b>	<b>7,5</b>	<b>61%</b>	<b>16,6</b>	<b>13,4</b>	<b>81%</b>	<b>5,9</b>	<b>46,2</b>	<b>508,7</b>
Rural	7,8	1,1	14%	9,8	1,5	15%	12,2	7,0	58%	5,5	5,2	57,5
Urbain	1,2	1,1	88%	2,6	2,2	85%	4,4	4,1	93%	1,9	3,9	86,8
<b>Total</b>	<b>9,1</b>	<b>2,2</b>	<b>24%</b>	<b>12,3</b>	<b>3,6</b>	<b>30%</b>	<b>16,6</b>	<b>11,1</b>	<b>67%</b>	<b>7,4</b>	<b>9,1</b>	<b>144,2</b>

eau

assainissement

Source : Estimations Hydroconseil (2004)

## Qui a accès aux services de l'eau et de l'assainissement ?

Si l'on définit le rural (y compris les petites villes) comme les zones où le service n'est pas assuré par l'ONEA, alors le taux de couverture en milieu rural est estimé à 60%, avec de très fortes disparités sur le plan géographique - lorsqu'on multiplie le nombre de points d'eau par les 300 personnes qu'il est censé desservir, on obtient un taux de couverture des besoins théoriques supérieur à 100% dans certaines provinces. Le service en milieu rural est assuré en grande partie par des forages équipés de pompes manuelles, une technologie sur laquelle le Burkina Faso a très largement misé dans les années 1980 et 1990, notamment à cause de la difficulté de mobiliser les ressources en eau. Dans les 250 à 300 mini-réseaux AEP que compte le Burkina Faso, la demande solvable est encore très faible (de l'ordre de quelques litres par jour et par habitant), ce qui réduit la durabilité des systèmes sur le plan financier.

En milieu urbain (36 villes) malgré les bonnes performances de l'entreprise publique (ONEA), le taux de desserte en eau potable est estimé à 70%, avec un taux de connexion relativement faible (un branchement privé pour 36 personnes environ). A Ouagadougou une grande partie de la distribution se fait à partir de bornes-fontaines et de charretiers. La mise en service du barrage de Ziga devrait permettre de doubler progressivement le nombre de connexions individuelles (on estime la demande à plus de 60 000 branchements si le prix de vente est abaissé à 100 000 FCFA). Le véritable enjeu en milieu urbain est l'amélioration de la desserte dans les quartiers périphériques, où l'on estime que plus de 300 000 personnes ont un accès très limité aux services publics de base.

Le taux d'accès à l'assainissement est assez faible en milieu rural (moins de 15%) et plus satisfaisant dans les grandes villes, où l'ONEA a développé une politique volontariste en matière de promotion et de financement de l'assainissement individuel, tout du moins sur Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

## Combien vont coûter les OMD ?

En prenant des coûts unitaires d'environ 90 dollars pour l'eau et l'assainissement en milieu rural, et 120 dollars pour l'eau et l'assainissement en milieu urbain, on aboutit à la conclusion qu'il faudrait dépenser chaque année environ 45 millions de dollars pour l'eau et 10 millions de dollars pour l'assainissement pour atteindre les OMD.

Environ 15 millions de dollars seraient actuellement investis dans le secteur rural et petites villes, essentiellement sur fonds publics (les fonds en provenance du mécanisme PPTTE ou de la coopération décentralisée ne sont proportionnellement pas très importants). Dans le secteur urbain, l'ONEA aurait investi une moyenne de 30 millions de dollars US par an, mais ce rythme était lié à l'exécution du projet Ziga et devrait donc diminuer dans les années à venir. Les mécanismes de financement locaux sont quasiment inexistantes, mis à part l'exemple de la FAUSEREB à Bobo Dioulasso, où la mise en commun de l'épargne des AUE a permis d'engager timidement quelques prêts bancaires.

# Les défis à relever



## Burkina Faso

Par rapport aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso bénéficie d'une politique assez volontariste des pouvoirs publics en matière d'eau et d'assainissement. Malgré cela, plus d'un Burkinabè sur trois n'a pas accès à l'eau potable et plus de deux Burkinabè sur trois n'ont pas accès à un assainissement correct. Pour atteindre les objectifs du millénaire, le Burkina Faso doit relever les quatre défis majeurs décrits ci-dessous.

### 1. Mettre en place un cadre de programmation et de concertation

Mettre en place un pot commun et viser à une convergence d'intérêts entre les différents partenaires financiers du Burkina Faso dans un cadre programmatique souple (par exemple sur trois ans) assurant une harmonisation des approches en matière de décaissement, de suivi et d'évaluation. L'appui extérieur viendrait en complément d'un effort de structuration et de prise en charge émanant des acteurs burkinabè. L'objectif doit également être d'accroître le taux de consommation des crédits et d'assurer la traçabilité des investisse-



Véronique Verdell

ments nationaux et internationaux. Le cadre de programmation doit enfin s'appuyer sur une situation de référence claire et un dispositif de suivi simple permettant d'en mesurer l'évolution.

**Indicateurs** • Montant des investissements dans le secteur, part d'investissement dans les budgets locaux et nationaux • Taux de décaissement des crédits et niveau d'efficacité dans l'exécution des projets et programmes • Cohérence des dispositifs réglementaires des différents cadres sectoriels existants.

### 2. Aller vers "plus de citoyen" et "plus de local"

Il est indispensable de soutenir et d'accompagner la participation des citoyens dans les choix politiques et stratégiques à travers notamment une plus grande prise de responsabilité des collectivités locales dans la maîtrise d'ouvrage du service d'eau et d'assainisse-

ment dans les petites villes et les villages. Les usagers doivent être étroitement associés aux grandes décisions quant au type d'équipement à choisir et au mode de gestion à mettre en place.

**Indicateurs** • Outils pratiques aidant les collectivités locales à remplir leur rôle de maîtres d'ouvrage • Cadre d'orientation politique de transfert de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales • Nombre de contrats de délégation entre des collectivités locales et des associations ou opérateurs privés.

### 3. Garantir la pérennité du service de l'eau en milieu rural

Les pompes manuelles, réalisées pour la plupart dans les années 80-90 arrivent à la fin de leur durée de vie, sans que les groupes d'usagers qui les gèrent disposent des ressources financières suffisantes pour assurer leur renouvellement. Il existe donc un risque assez important de dégradation de la qualité du service en milieu rural. Tout en reconnaissant que la demande des usagers porte de plus en plus sur les petits réseaux d'adduction d'eau, des solutions doivent toutefois être trouvées pour améliorer la fiabilité des filières de maintenance des pompes manuelles.

**Indicateurs** • Nombre de pompes manuelles en état de marche • Réseau de service après-vente et de représentation des équipementiers • Définition de certains standards techniques réglementaires.

### 4. Desservir les zones périurbaines non loties des grandes villes

Plus de 400 000 personnes (en général à faibles revenus) habitent les quartiers périphériques non lotis de Ouagadougou et Bobo Dioulasso, et paient trois à quatre fois plus cher un service de moindre qualité que ceux qui disposent de branchements individuels. En effet, les zones périurbaines sont desservies par des petits opérateurs qui vont chercher l'eau à partir des bornes-fontaines situées en limite des zones viabilisées. L'ONEA doit desservir ces zones non-loties et y garantir un bon taux de connexion, afin de rapprocher l'eau des usagers et de réduire la facture d'eau des ménages.

**Indicateurs** • Intégration des quartiers non lotis à la stratégie d'extension du service de l'eau • Nombre de nouveaux branchements privés réalisés dans les quartiers périphériques • Nombre de ménages des quintiles les plus pauvres ayant accès au service de l'eau. ■

# Les chantiers du millénaire



eau vive

## Assurer une meilleure planification et coordination des acteurs

- **Organiser les états généraux du secteur de l'eau et de l'assainissement.** Il faut organiser dans les meilleurs délais les états généraux du secteur, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, de faire le point de la situation, de se répartir les rôles et de convenir d'un code de conduite dans la poursuite de l'action. Ces états généraux pourraient être le point de départ pour une mobilisation de tous pour l'atteinte des OMD. Le Conseil National de l'Eau (CNE) créé en 2003 pourrait être le chef d'orchestre de ces états généraux.
- **Mettre sur pied un cadre de concertation.** Au-delà des états généraux, il est nécessaire de disposer d'une structure plus permanente qui soit un espace de convergence, de dialogue, de mise en commun des moyens et d'harmonisation des modes d'intervention. Ce cadre de concertation (qui existe dans les textes, mais ne s'est jamais réuni) est nécessaire afin d'éviter les querelles de clochers et la duplication des interventions sur le terrain, et pour optimiser les ressources financières allouées au secteur. Il pourra être appuyé par une cellule technique composée de cadres expérimentés, qui assurera le suivi des indicateurs contenus dans un « tableau de bord » reconnu par tous les acteurs.
- **Engager les études nécessaires à la définition d'une situation de référence.** Il est nécessaire d'engager une vaste étude afin de

disposer d'une situation de référence à partir de laquelle une appréciation pourra être portée sur les avancées obtenues dans l'atteinte des OMD. Une base de données exhaustive devra être mise en place au niveau national intégrant les informations sur les infrastructures et leur état de fonctionnement, mais aussi sur la qualité du service et les performances des gestionnaires de ces services.

- **Mettre en cohérence les différentes stratégies sectorielles nationales.** Afin d'assurer une meilleure efficacité du secteur et limiter les incohérences, il est nécessaire de relire de manière critique les différents cadres sectoriels nationaux et stratégies élaborés par le passé afin d'assurer une plus grande complémentarité de ces différentes stratégies sectorielles. Le lien entre le secteur de l'eau et de l'assainissement et la stratégie de réduction de la pauvreté doit notamment être renforcé.

## Accroître l'accès aux services d'eau et d'assainissement

- **Sécuriser l'approvisionnement en eau potable des deux plus grandes villes.** Dans un contexte de rareté de la ressource en eau, il faut renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau des villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso, qui concentrent près de trois quarts de la population urbaine du pays. Ce renforcement passe par la



sécurisation des sources d'approvisionnement essentiellement constituées des eaux de surface, par la réalisation, l'entretien des ouvrages de production et traitement, et enfin par le transport par canalisation de grand diamètre.

- **Etendre la couverture du service dans le périmètre de l'ONEA.**

Cette amélioration de la couverture en milieu urbain doit se faire en étendant les réseaux existants et en augmentant le nombre des branchements (une campagne de branchements sociaux et des ajustements tarifaires peuvent faciliter ce processus). La qualité des prestations fournies par l'ONEA ainsi que sa grande expertise peuvent permettre un rapide accroissement de l'accès à l'eau et à l'assainissement à condition qu'elle ait plus de moyens à sa disposition pour les grands investissements nécessaires et une politique urbaine qui lui permette d'étendre son réseau dans les zones non loties (où réside aujourd'hui la majorité de la clientèle non desservie de l'ONEA).

- **Engager un vaste programme de réhabilitation des ouvrages existants.** En milieu rural et dans les petites villes, beaucoup d'ouvrages réalisés il y a 10 à 20 ans (retenues d'eau, forages à motricité humaine, puits cimentés) arrivent en fin de vie et doivent donc être remplacés. D'autre part l'atteinte des OMD suppose la réalisation de nouveaux ouvrages (retenues d'eau, forages à motricité humaine, forages équipés de réseau d'eau potable, puits cimentés, ouvrages d'assainissement) et le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la gestion du service d'eau et d'assainissement au niveau local (commune ou village).

- **Engager un vaste programme d'éducation et de sensibilisation.** Les enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement ne sont toujours pas bien compris par certains publics comme les jeunes (scolarisés ou non), les habitants des zones rurales ou encore les ménages à faibles revenus. D'autre part, l'effort de sensibilisation et d'éducation à l'hygiène doit se poursuivre, afin que plus de familles décident d'investir dans un équipement sanitaire amélioré. Cette vaste campagne d'éducation et de sensibilisation doit sous-tendre l'effort d'atteinte des OMD et se décliner sous tous les supports possibles (animation directe, médias, matériel scolaire...).

- **Garantir la pérennité du fonctionnement des installations et de la fourniture du service.** La durabilité des installations et du service fourni dépend en partie de la filière de maintenance, du bon recouvrement de coûts et de la qualité de gestion du système. Il est

donc nécessaire de renforcer le professionnalisme des gestionnaires locaux. L'enjeu est notamment important pour les petits réseaux AEP, qui vont progressivement constituer le principal mode d'approvisionnement en dehors du périmètre de l'ONEA. Il faut soutenir l'émergence de nouveaux métiers de l'eau tel que celui de « gestionnaire de service d'eau » avec des outils techniques, méthodologiques et financiers adaptés.

## Mieux valoriser le potentiel de participation de la société civile

- **Reconnaître le potentiel de la société civile.** La société civile offre un potentiel important, aussi bien en matière de mobilisation sociale que d'expertise dans la conduite des opérations sur le terrain et dans la mobilisation des ressources locales et internationales. Les actions menées directement entre acteurs de la coopération décentralisée doivent être prises en compte et intégrées dans les planifications nationales. Il faut mettre en œuvre des programmes conjoints entre l'Etat, les collectivités locales, les ONG et les associations d'utilisateurs pour démontrer qu'il n'y a pas d'antagonisme entre ces différents acteurs mais plutôt complémentarité.

- **Donner plus de responsabilité au niveau local.** Donner plus de responsabilité au niveau local permet d'accélérer les actions, de diminuer les risques d'échecs et de soutenir la maîtrise d'ouvrage locale tant au niveau des décisions et des financements que du suivi et de l'évaluation. C'est ainsi que l'on pourrait décentraliser les ressources financières en créant des fonds locaux de l'eau et de l'assainissement accessibles aux associations et collectivités locales sous certaines conditions. Les conditions d'accès aux fonds locaux constitueraient très probablement une forte incitation au professionnalisme.

- **Soutenir et promouvoir les opérateurs privés locaux.** A condition de définir clairement et dès le départ les règles du jeu, les opérateurs privés locaux peuvent jouer un rôle considérable dans la professionnalisation de la gestion des services d'eau et d'assainissement, dans des villes où l'ONEA n'est pas équipée pour intervenir. Dans une moindre mesure, ces opérateurs peuvent également contribuer au financement de l'accès au service. Il faut donc les associer au processus en cours et améliorer le cadre dans lequel ils évoluent (par exemple, en mettant au point un contrat de délégation type pour la gestion d'une mini-AEP).





# livre bleu burkina faso



l'eau, la vie, le développement humain



**Le Livre Bleu *L'eau, la vie et le développement humain*** répond à un engagement pris à Kyoto en mars 2003 par l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau (AMSE). Le Livre Bleu a pour vocation de faire le point sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement.

Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'assainissement du pays, ainsi qu'à leurs partenaires internationaux techniques ou financiers. Il se concentre entre autres sur la place accordée à la société civile, les politiques de décentralisation et les financements disponibles localement.

Chaque Livre Bleu propose une vision critique du secteur de l'eau et de l'assainissement dans un pays donné, en mesurant de façon indépendante les progrès effectués à intervalles réguliers (tous les trois ans) et en essayant le plus possible d'épouser le point de vue des usagers, des citoyens et des élus locaux. Trois Livres Bleus sont publiés simultanément en mars 2005 ; ils concernent : le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

L'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau souhaite que le processus d'élaboration et de publication des Livres Bleus constitue un observatoire indépendant, capable de développer ses propres méthodes d'analyse dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de mesurer régulièrement les indicateurs qui auront été retenus, et d'offrir ainsi une vision non conventionnelle des politiques et stratégiques publiques, sans parti-pris idéologique ni langue de bois.

## Qu'apporte le Livre Bleu ?

Par rapport aux nombreuses initiatives en cours, quelle est la valeur ajoutée du Livre Bleu :

- Le Livre Bleu est un processus participatif initié à partir des réalités du terrain, fondé sur une analyse critique des situations observées en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.
- C'est un outil d'échange, de dialogue et de mobilisation de tous les acteurs du domaine de la gestion de l'eau en vue de l'élaboration de portefeuilles de projets d'envergure.
- Au niveau national, dans le cadre du choix des priorités concernant le développement durable, le Livre Bleu renforce les initiatives locales, le droit à l'eau et la réduction de la pauvreté.
- Au niveau régional, le Livre Bleu contribue à l'élaboration d'une vision, et engage la communauté internationale à coopérer d'une manière plus efficace et innovante.

**Les collaborateurs.** Le Livre Bleu est une initiative du Secrétariat International de l'Eau (SIE). Il est soutenu par des partenaires, intervenus à un moment ou à un autre en fonction de leurs compétences et de leur connaissance du terrain.

**L'équipe** • **Présidence** : Raymond Jost • **Consultant International** : Bruno Valfrey • **Consultant national** : Mamadou Diallo • **Comité de pilotage** : Célyne Andureau, Jean-Bosco Bazié, Janique Etienne, Alain Henry, Raymond Jost, Christophe Le Jallé, Mathilde Loury, Bruno Valfrey, Maggie White • **Coordonnateur Afrique de l'Ouest** : Jean-Bosco Bazié • **Personnes ressources** : Marc Lévy, Makama Oumarou, Alain Riès, Stef Lambrecht

**Les institutions partenaires** • AFD - AIF - ALMAE - CCFD - CCRA - CREPA - Eau Vive - ENDA - GRAE - Hydroconseil - IEPF - PROTOS - pS-Eau - RADII - SAUR

Le secrétariat international de l'eau  
The International Secretariat for Water  
El secretariado internacional del agua

7, rue de la Commune Ouest # 203  
Montréal (Québec) • Canada H2Y 2C5  
T. + 1 514 849-4262 • Fax : + 1 514 849-2822  
www.i-s-w.org • info@i-s-w.org